



Congés imposés par l'employeur

Par **faya819414**, le **22/02/2016** à **17:28**

Bonjour,

Mon employeur peut-il m'imposer de prendre mes 5 semaines de congés payés aux dates qu'il désire.

Sachant que mon entreprise ferme 15 jours l'été ,peut-il fractionner les 3 semaines qui reste par période de 1 à 2 jours.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **23/02/2016** à **10:22**

Bonjour,

L'employeur peut vous imposer la totalité de vos congés. Cependant, il doit respecter vos droits. Vous avez droit à un congé principal de 4 semaines d'affilée. Il n'y a qu'avec votre accord que ce congé peut être réduit tout en restant d'au moins 2 semaines d'affilée.